



**ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU NORD QUÉBÉCOIS (CSQ)**

ᐃᐅᑦ ᑕᑦᑏᑏᑦᑏᑦ ᐱᑦᑏᑦᑏᑦ ᑏᑏᑦᑏᑦᑏᑦᑏᑦ

**ASSOCIATION OF EMPLOYEES OF NORTHERN QUEBEC**

ᑏ ᑏᑏᑦ ᑏᑏᑦᑏᑦᑏᑦ ᑏᑏᑦᑏᑦ ᐃᐅᑦ

**Info-Négo 16, Spécial Kativik, 13 décembre 2016**

Négociations AENQ – Commission scolaire Kativik

Le 8 décembre, nous devons recevoir les propositions patronales. Nous nous sommes rendus aux bureaux du comité patronal de négociation (CPN) à 9h00 tel que prévu et avons attendu jusqu'à midi trente pour nous faire dire par le représentant du Ministère et par la Directrice générale de la CSK que le Comité patronal de négociation de la Commission scolaire Kativik (CPNCSK) n'était toujours pas en mesure de déposer ses propositions, et ce, malgré le jugement rendu contre lui le 14 octobre et ses engagements du 2 décembre.

Nous demandons aux commissaires d'intervenir. Voici la lettre que nous allons leur faire parvenir :

*« Mesdames et messieurs les Commissaires de la Commission scolaire Kativik,*

*La CSK refuse obstinément de négocier avec ses employés, et ce malgré des ordonnances des tribunaux. Vous devez intervenir!*

### **L'historique des faits**

*Le 31 octobre 2014, nous, représentants de l'Association des employés du Nord québécois (AENQ) rencontrons le Comité patronal de négociation de la Commission scolaire Kativik (CPNCSK) afin de déposer nos demandes et ainsi déclencher le processus de négociation pour le renouvellement des conventions collectives du personnel enseignant et du personnel de soutien de la CSK, tous membres de l'AENQ. Toutes les composantes de la fonction publique québécoise déposaient leurs demandes à la fin octobre, nous n'étions donc pas les seuls à le faire. Cependant, quelle ne fut pas notre surprise de voir que du côté patronal, il n'y avait aucun représentant de la Commission scolaire Kativik (CSK). Le porte-parole du CPNCSK nous a alors informés que le représentant de la CSK n'avait pas eu l'autorisation de la CSK pour assister à la rencontre et qu'il y avait des discussions entre le Ministère de l'Éducation et la CSK sur certains enjeux et qu'il ne pouvait garantir que le CPNCSK pourrait déposer ses demandes dans les 60 jours (délai prescrit par la Loi). Nous nous sommes montrés ouverts à attendre jusqu'en janvier 2015. Nous attendons toujours.*

*Devant l'absence de convocation du CPNCSK de nous rencontrer pour recevoir les demandes patronales et leurs réponses à nos demandes, nous sommes intervenus directement auprès de la CSK à plusieurs reprises auprès de leur directrice des ressources humaines (DRH) qui nous répondait au nom de la directrice générale (DG) de la CSK. À plusieurs reprises, celle-ci se montrait optimiste et nous informait que bientôt elle aurait de bonnes nouvelles et que les négociations pourraient débiter bientôt. Nous attendons toujours.*

*En février 2015, nous avons reçu une lettre de la DRH et de la CSK qui nous informait que la CSK était toujours en discussion avec le Ministère de l'Éducation, que la CSK demandait au ministère de se conformer aux droits consentis à la CSK par la CBJNQ et qu'elle visait par-dessus tout à optimiser les bénéfices accordés à ses employés, plus particulièrement ses employés inuits, en lien avec les disparités régionales. Nous attendons toujours.*

*Dans la situation à laquelle nous étions confrontés, nous n'avions plus le choix. Une plainte officielle a donc été déposée à la Commission des Relations du Travail (depuis, le CRT est devenu le Tribunal administratif du travail, ou TAT) le 4 novembre 2015. Depuis, la CSK a recours à toutes sortes de moyens légaux pour retarder les négociations. Tout cela supposément pour le bien-être de ses employés. Depuis décembre 2015, les négociations intersectorielles sont terminées et les questions salariales, dont les primes, sont réglées. Les autres employés de l'État ont reçu un montant forfaitaire et leur augmentation salariale. Nous attendons toujours.*

*Plusieurs journées d'audience devant la juge du TAT ont eu lieu. La juge a pris le tout en délibéré et a rendu sa décision le 14 octobre 2016. Dans sa décision, elle donne au CPNCSK 30 jours pour déposer ses propositions. Nous avons donc communiqué avec le CPNCSK pour leur communiquer nos disponibilités pour enfin les rencontrer et véritablement débiter les négociations. Le délai de 30 jours est passé. Nous attendons toujours.*

*Le 2 décembre dernier, nous revenions devant la juge du TAT pour qu'elle constate que le CPNCSK contrevenait à son ordonnance puisqu'il n'avait toujours pas procédé aux dépôts. Les procureurs patronaux (de la CSK et du Ministère) ont affirmé avoir résolu leurs différends, que le CPNCSK était prêt à faire un dépôt patronal le 8 décembre 2016 et que le CPNCSK s'engageait à négocier de bonne foi.*

*Le 8 décembre, nous étions présents dès 9h00 afin de recevoir les propositions patronales puisque le CPNCSK s'était engagé à le faire. Après près de 4 heures d'attente, la DG de la CSK nous a annoncé qu'elle n'était toujours pas en mesure de s'entendre avec le Ministère et, contrairement à ce qui avait été annoncé le 2 décembre dernier, aucun dépôt n'aurait lieu.*

*Le 12 décembre, une réunion téléphonique a eu lieu avec les procureurs de toutes les parties et la juge du TAT lors de laquelle le procureur de la CSK demandait au tribunal d'intervenir afin de forcer le Ministère à accepter les demandes de la CSK et de négocier en conséquence. La juge a répondu au procureur de la CSK que sa demande était irrecevable puisqu'elle ne respectait pas la Loi 37 et que la CSK devait négocier à l'intérieur du CPNCSK, que la CSK et le Ministère devaient s'entendre, que la patience du Tribunal avait atteint sa limite et que la situation constituait un outrage. Elle a vigoureusement incité la partie patronale à procéder au dépôt de ses propositions. Une autre réunion téléphonique aura lieu le vendredi 16 décembre en matinée pour faire le suivi.*

*Cette situation ne fait pas que pénaliser le portefeuille des employés syndiqués de la CSK mais également l'apprentissage des jeunes. Dans un monde idéal où la CSK accepterait toutes nos demandes, les impacts dans les classes se*

*feraient sentir de façon importante : la sécurité d'emploi serait améliorée, donc l'attraction/rétention des enseignant(e)s aussi; le financement des élèves HDAA serait amélioré, donc le niveau des ressources disponibles aussi; le nombre d'élèves dont l'enseignant(e) en éducation spécialisée aurait à sa charge serait limité, le temps octroyé à chaque élève serait ainsi maximisé; un processus visant la réintégration des élèves violents serait mis en place, il y aurait alors un impact positif sur l'apprentissage des autres élèves et sur la santé/sécurité des enseignant(e)s; les conditions de retraite seraient améliorées, particulièrement pour les Inuits.*

*Nous croyons que nos membres, les employés de la CSK, ont assez attendu. Nous voulons négocier. Vous devez intervenir afin que les négociations débutent le plus rapidement possible. **Nous devons négocier!** »*

Demain matin, les membres du Comité exécutif auront une réunion téléphonique. Le seul point à l'ordre du jour est la négociation avec la CSK. Nous vous tiendrons au courant de la suite des choses.

Solidarité!

Larry Imbeault  
Président et coordonnateur de la négociation



**ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU NORD QUÉBÉCOIS (CSQ)**

ᐃᑕᑕᑕ ᑕᑖᑖᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ

**ASSOCIATION OF EMPLOYEES OF NORTHERN QUEBEC**

ᑕ ᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ ᐃᑕᑕᑕ

**Nego Newsletter no. 16: Kativik Special, December 13, 2016**

AENQ – Kativik School Board Negotiations

On December 8, we were supposed to receive the employer's proposals. We went to the Management Negotiating Committee (MNC) offices at 9:00 and waited until thirty past noon to be told by the representative of the Ministry of Education and by KSB's Director General that the Management Negotiating Committee for KSB was still not ready to deposit their proposals, and this, despite the judgment of October 14 and their commitment of December 2<sup>nd</sup>.

We are asking KSB's commissioners to intervene. Here is the letter we are sending them:

*Ladies, Sirs, KSB Commissioners,*

*KSB refuses to negotiate with its employees and this despite an ordinance from the tribunal. You must intervene!*

**Account of the Facts**

*On October 31, 2014, we, the representatives for the Association of employees of northern Quebec (AENQ), met with the Management Negotiating Committee for the Kativik School Board (MNCKSB). At this meeting, we tabled our demands therefore initiating the negotiation process to renew the collective agreements for Kativik School Board (KSB) teachers and KSB support staff, all members of the AENQ. Everyone who works for Québec's Public Service filed their demands at the end of October; therefore, we were not the only ones to do so. We were very surprised, however, to see that the Kativik School Board (KSB) representative was absent on the management side. The MNCKSB spokesperson then informed us that the KSB representative was not authorized by the KSB to attend the meeting; that discussions had been held between the Ministry of Education and the KSB on certain issues and that he could not guarantee that the MNCKSB would be able to table its demands within 60 days (the deadline prescribed by Law). We were open to waiting until January 2015. We are still waiting.*

*In the absence of an invitation to meet with the MNCKSB to submit the management demands and receive their responses to our demands, we repeatedly contacted the KSB. We communicated with their Director of Human Resources (DHR), who responded to us on behalf of the KSB's General Director (GD). On several occasions, she was optimistic; told us that she would have good news soon and that negotiations could start soon. We are still waiting.*

*In February 2015, we received a letter from the DHR and the KSB informing us that the KSB was still in discussions with the Ministry of Education, that the KSB had asked the Ministry of Education to comply with the rights granted to it by the JBNQA and that, above all, it intended to maximize the benefits granted to its*

*employees, especially its Inuit employees in connection with the regional disparities. We are still waiting.*

*Considering the situation we were in, we had no choice. A formal complaint was filed with the Commission des Relations du Travail (since that time, the CRT has become the Labor Administrative Tribunal, or LAT) on November 4, 2015. Since then, the KSB has used all kinds of legal means to delay the negotiations. All this is supposedly for the wellbeing of its employees. Since December 2015, the intersectoral negotiations have been concluded and the wage issues, including premiums, have been resolved. Other Government employees have received a lump sum and their pay increase. We are still waiting.*

*Several days of hearings were held before the LAT judge. She took all of the information under advisement and rendered her decision on October 14. Victory! In her decision, she gave the MNCKSB 30 days to file its proposals. We contacted the MNCKSB to let them know our availability to finally meet with them and begin negotiations. The 30-day deadline has passed. We are still waiting.*

*On December 2<sup>nd</sup>, we went back before the judge of the LAT so she recognizes that the MNCKSB was contravening to its ordinance since no proposals were deposited. The Ministry of Education and KSB's attorneys claimed that the parties they represent had resolved their disagreements, they were ready to deposit their proposals on December 8, 2016, and that the MNCKSB was committed to negotiate in good faith.*

*On December 8, we were present and ready to receive the employer's proposals at 9:00 since the MNCKSB had made the commitment to do so. After waiting nearly 4 hours, we were told by KSB's DG that there were still unsettled issues between the Board and the Ministry of Education and that, despite their commitment of December 2<sup>nd</sup>, no proposals were going to be tabled.*

*On December 12, a conference call took place with the attorneys of all parties and the judge from the LAT. KSB's attorney asked the tribunal to intervene and force the Ministry of Education to accept KSB's demands and to negotiate on this basis. The judge answered that his request was denied since it was in contradiction with the Law (Bill 37). She added that KSB had to negotiate within the MNCKSB, that KSB and the Ministry of Education had to come to an agreement, that the Tribunal's patience had reached its limits, and that this situation was court contempt. She strongly prompted the employer to deposit its proposals. A follow-up conference call will take place on December 16.*

*This situation not only penalizes the wallet of KSB's unionised employees but also the learning process of its students. In an ideal world where KSB would accept all of our demands, the impact in the classrooms would be important: job security would be improved, so would be the attraction/retention of the teachers; the funding of special education would be improved, so would be the level of available resources; the number of students with special needs under the responsibility of a special education teacher would be decreased, resulting in more time available for the teacher per students; a process for the reintegration of violent students would be implemented, which would have a positive impact on*

*the learning process of the other students and on the health and safety of the teachers; the retirement conditions would be improved, especially for the Inuit.*

*We strongly believe that our members, KSB employees, have waited long enough. We want to negotiate. You must intervene so that the negotiations start as soon as possible. **We have to negotiate!***

Tomorrow morning, the members of the Executive Committee will meet by conference call. The only item on the agenda is the negotiation with KSB. We will keep you informed.

In solidarity!

Larry Imbeault  
President and coordinator of the negotiations







